



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2015
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2491 (2014) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le quatorzième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014) et du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), dans lesquels le Conseil m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application desdites résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations figurant dans le rapport reposent sur des données auxquelles les entités des Nations Unies présentes sur le terrain ont eu accès et sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources gouvernementales syriennes. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur leurs livraisons humanitaires portent sur la période allant du 1^{er} au 31 mars 2015. Des données plus récentes ont été prises en compte, lorsqu'elles sont disponibles.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique et militaire

3. Fin mars, la République arabe syrienne, en particulier les provinces d'Idlib, d'Alep, de Rif-Damas, de Damas, de Deraa, de Homs, d'Hama, de Deir el-Zor, de Lattaquié et d'Hassaké, est restée le théâtre d'un conflit généralisé et très violent. Les bombardements aériens aveugles et notamment les largages de barils d'explosifs menés par les forces gouvernementales et les pilonnages systématiques effectués par des groupes armés non étatiques, des groupes extrémistes et les groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité¹ se sont poursuivis, faisant un grand nombre de morts, de blessés et de déplacés et causant la destruction de maisons et d'infrastructures. Les parties au conflit continuent de ne faire aucun cas du droit international humanitaire et de l'obligation qui leur incombe de protéger les civils.

¹ Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front al-Nosra ont été désignés comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 1267 (1999). Tous deux opèrent en République arabe syrienne.



4. Les violents combats qui se sont déroulés dans la province d'Edleb, y compris dans la ville d'Edleb, ont fait des dizaines de morts et de blessés et des dizaines de milliers de déplacés. Après plusieurs jours d'intenses combats, l'organisation Jaysh al-Fatah nouvellement créée et composée du Front al-Nosra, d'Ahrar el-Cham et de six autres groupes armés non étatiques, qui compterait plus de 4 000 combattants, a lancé une offensive contre les positions gouvernementales et progouvernementales dans la ville d'Edleb et alentour, et a pris le contrôle de la ville à la fin du mois de mars. Les forces gouvernementales et progouvernementales se sont repliées sur des positions au sud de la ville, qu'elles ont par la suite attaquée au moyen d'un pilonnage intensif, notamment en ayant recours à des roquettes sol-sol et des attaques aériennes, y compris, semble-t-il, au moyen de barils d'explosifs. L'analyse, par le Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, d'images satellitaires recueillies le 6 avril 2015 a permis de constater que, par rapport aux images recueillies en février 2014, 350 structures ont été endommagées, dont plus de 120 complètement détruites. Les bombardements aériens de la ville et des villages voisins de Sarmin, Mantaf et Nayrab, du 29 au 31 mars, auraient causé la mort d'au moins 49 civils. Les groupes armés non étatiques ont engagé des combats contre les deux villages à majorité chiite d'Al-Foha et de Kafraya, où vivent quelque 20 000 personnes.

5. La Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne a affirmé que les forces gouvernementales ont fait usage de chlore lors d'attaques dans la province d'Edleb en mars, ce que dément le Gouvernement syrien.

6. Les combats et les tirs d'artillerie entre les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques se sont poursuivis à l'intérieur de la ville d'Alep. Le 6 mars, au moins 20 civils auraient été tués du fait du largage de barils d'explosifs par des hélicoptères du Gouvernement sur le quartier de Qadi Askar dans l'est de la ville d'Alep. Les attaques au mortier sans discernement menées par les groupes armés non étatiques ont fait des dizaines de morts et de blessés parmi les civils. Le 23 mars, au moins 13 civils ont été tués et plus de 30 blessés à la suite d'attaques aveugles contre le quartier de Jamiliya.

7. Les forces gouvernementales ont poursuivi les bombardements aériens à Rif-Damas, ce qui aurait fait des centaines de tués et de blessés parmi les civils. Par exemple, le 4 mars, des missiles lancés par les forces gouvernementales ont touché une zone résidentielle dans le centre de Deir el-Assafir (Ghouta orientale) et auraient tué six civils et blessé au moins 15 autres. Les populations d'Erbine ont considérablement souffert des attaques menées le 8 mars, lorsque des bombes à effet de souffle ont été, semble-t-il, larguées sur des zones d'habitation, tuant au moins 11 civils et en blessant plus de 70. Le 10 mars, des frappes aériennes effectuées près d'une école primaire de Deir el-Assafir auraient tué deux civils et blessé 50 autres, dont des enfants. La ville de Douma a également été touchée par des frappes aériennes, qui ont fait des dizaines de morts parmi les civils. Les 14 et 15 mars, les quartiers résidentiels de Naoura Garden et de Masaken ont été touchés par des frappes aériennes, lesquelles auraient tué 38 civils et blessé au moins 147 autres. Le 27 mars, une frappe aérienne visant un marché à Harasta al-Qantara, dans la Ghouta orientale, a fait au moins 30 blessés. Des civils qui se trouvaient dans une mosquée à proximité se seraient précipités pour s'occuper des blessés; c'est alors qu'une deuxième frappe a visé les environs de la mosquée et aurait tué neuf civils et blessé près de 70 autres.

8. Des attaques des forces gouvernementales contre Moudamiyé, où les conditions humanitaires ne cessent de se détériorer, ont également été signalées. L'aide humanitaire continue de faire l'objet de restrictions bien que l'ONU ait présenté plusieurs demandes aux fins de la livraison de l'aide; toutefois, selon certaines informations, il serait encore possible pour certains groupes de population tels que les étudiants et les fonctionnaires d'entrer et de sortir de la ville. Cela étant, il semblerait qu'au moment de passer le dernier point de contrôle établi par le Gouvernement avant d'être autorisés à retourner à Moudamiyé, les civils se voient empêchés d'emporter avec eux du pain ou d'autres produits alimentaires. La situation alimentaire et médicale se dégrade : la mort de deux enfants a été signalée tandis que 10 autres se trouvent dans un état critique.

9. Les groupes armés non étatiques ont continué de tirer des obus de mortier et des roquettes sur la ville de Damas, touchant les quartiers de Bab Touma, de Dwela, de Kassa, d'Abou Roummané et de Chala. Les 8 et 11 mars, des groupes armés non étatiques ont tiré des obus de mortier et des missiles Katioucha sur plusieurs quartiers de Damas, dont certains ont touché la place des Omeyyades et fait six blessés. Le 30 mars, plusieurs obus de mortier ont frappé le quartier d'Harika et les environs de l'hôpital militaire Tchrine dans le quartier de Barza; deux civils auraient été tués et au moins 30 autres blessés.

10. Les négociations entre les délégations du Gouvernement syrien et du camp de Yarmouk en vue d'un accord local se sont poursuivies en mars. Les délégations devaient se réunir à nouveau le 2 avril mais, le 1^{er} avril, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front al-Nosra ont infiltré le camp. Quelque 18 000 personnes, dont 3 500 enfants, ont été pris au piège dans Yarmouk, où de violents combats ont éclaté entre l'EIIL, le Front al-Nosra, des groupes armés non étatiques et les forces gouvernementales, y compris des attaques aériennes et l'utilisation présumée de barils d'explosifs. Des dizaines de civils auraient été tués et des centaines blessées. Les combattants de l'EIIL, qui revendiquait le contrôle de la majeure partie de la zone, auraient enlevé et exécuté plusieurs personnes. Des tireurs embusqués seraient à l'œuvre dans la zone. S'il est encore difficile de déterminer le nombre exact de personnes qui ont quitté le camp de Yarmouk, des milliers de personnes se sont réfugiées dans les environs. L'absence de protection et la dégradation de la situation humanitaire sont extrêmement préoccupantes. La récente flambée de violence n'a fait qu'aggraver cette situation déjà marquée par de graves pénuries de vivres, d'eau et d'articles de santé.

11. Les combats se sont poursuivis dans le sud du pays, notamment dans la province de Deraa. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a reçu des informations selon lesquelles Deraa al-Balad était soumis à d'intenses bombardements des forces gouvernementales. Le 26 mars, des avions gouvernementaux ont bombardé la ville, tandis que des hélicoptères ont largué des bombes à proximité d'un marché, faisant au moins 25 morts et 45 blessés parmi les civils. Les groupes armés non étatiques auraient lancé plus de 30 bouteilles à gaz et roquettes sur la ville de Deraa, tuant quatre personnes d'une même famille. De violents combats ont également éclaté à Bosra el-Cham² le 21 mars. Selon certaines informations, les groupes armés non étatiques ont pris le contrôle total de la ville le

² Bosra, jadis chef-lieu de la province romaine d'Arabie, a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 1980, et sur la liste du patrimoine mondial en péril en 2013.

24 mars. D'après certaines sources, des obus explosifs ont touché la citadelle archéologique et des zones résidentielles, avec pour conséquence la destruction et l'incendie de nombreux marchés et maisons traditionnelles et de l'hôtel de Bosra el-Cham. Le 1^{er} avril, les groupes armés non étatiques ont revendiqué le contrôle du passage de la frontière avec la Jordanie à Nassib après des combats dans la zone et alentour. La frontière a été fermée, ce qui a mis fin à la circulation des civils et des biens, y compris l'acheminement de l'aide humanitaire.

12. Les hostilités entre les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques se sont poursuivies dans la province de Homs. Selon les informations reçues, le 17 mars, une frappe aérienne du Gouvernement contre un quartier densément peuplé a tué trois civils et en a blessé 18 autres. Le même jour, les groupes armés non étatiques ont bombardé la zone résidentielle de Zahra, faisant au moins neuf blessés parmi les civils. Les combats dans les zones peuplées de civils ont par la suite diminué en intensité, jusqu'au 12 avril, lorsque plusieurs explosions ont fait des victimes parmi les civils, détruit partiellement une école et causé des dégâts considérables aux maisons.

13. À Waar, malgré les affrontements armés, les négociations en vue d'un accord local se sont poursuivies entre le comité local et la délégation gouvernementale. L'accord présenté aux deux parties, qui devait être mis en œuvre en trois phases, a été rejeté.

14. Le 30 mars, des combattants de l'EIIL sont entrés dans le village de Mabouja – qui a une population mixte de sunnites, d'alaouites et d'ismaélites – à l'est de la ville d'Hama (province d'Hama). D'après les informations communiquées au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, au moins 30 civils ont été exécutés par l'EIIL. Les forces gouvernementales stationnées dans le village voisin de Saboura auraient riposté en attaquant les positions de l'EIIL à l'arme lourde, causant ainsi un nombre indéterminé de morts et de blessés parmi les civils et la destruction de plusieurs bâtiments résidentiels. Selon certaines sources, quelque 4 000 personnes auraient fui Mabouja pour se réfugier à Saboura et Salamiyé; certaines d'entre elles sont retournées par la suite.

15. Dans la province de Deir el-Zor, au moins cinq membres d'une même famille auraient été tués lors d'un bombardement aérien de la ville de Mayadin, sous le contrôle de l'EIIL, par le Gouvernement le 6 mars.

16. Les groupes armés non étatiques, en particulier Jaish al-Islam, ont continué d'attaquer les positions des forces gouvernementales et les zones peuplées de civils dans la province de Lattaquié à l'aide de roquettes artisanales.

17. L'utilisation d'engins explosifs improvisés et de véhicules piégés s'est poursuivie. Le 20 mars, au moins 45 civils ont été tués et 70 autres blessés lors d'attentats à la voiture piégée perpétrés dans la ville d'Hassaké, lorsque deux voitures piégées ont pris pour cibles des gens qui célébraient le Norouz. Une déclaration attribuée à l'EIIL a été publiée sur Internet le même jour, revendiquant la responsabilité de l'explosion. Le 10 mars, un véhicule piégé a explosé dans la ville de Tal (Ghouta orientale) et aurait tué un civil et blessé 25 autres. Quatre immeubles résidentiels ont aussi été détruits à cette occasion. Le 30 mars, un véhicule piégé a explosé dans un marché de Jiza, une zone de Rif-Deraa tenue par des groupes armés non étatiques, entraînant l'explosion du magasin d'essence où le véhicule était stationné; au moins 13 civils, dont 6 enfants, ont été tués et une

cinquantaine d'autres blessés grièvement. Les auteurs de ces attentats demeurent inconnus.

18. Les infrastructures civiles continuent d'être prises pour cible et les services essentiels, comme l'électricité et l'eau, ont à nouveau été interrompus. Par exemple, les Forces de défense nationales continuent de couper l'approvisionnement en eau de quelque 45 000 personnes vivant dans des zones situées entre Homs et Hama qui sont contrôlées par des groupes armés non étatiques opposés au Gouvernement. Le 24 mars, l'EIIL a mis hors service la centrale électrique de Tayem, coupant ainsi l'électricité aux 228 000 personnes vivant dans des quartiers assiégés de la ville de Deir el-Zor. De ce fait, l'approvisionnement en eau a été considérablement réduit. Par ailleurs, des écoles ont été attaquées. Le 5 mars, un enseignant et deux enfants ont été tués lors d'une attaque survenue dans la ville de Kanafez (province d'Hama). Le même jour, une école du village de Beret Armnaz (province d'Idlib) a été endommagée, tandis qu'un enseignant et six élèves ont été tués et trois autres élèves blessés.

19. L'EIIL aurait continué de recruter des enfants, notamment dans les rangs des « Ashbal al-Khalifa » (les Louveteaux du califat). Des bureaux de recrutement auraient été ouverts à Mayadin et à Bokamal dans le but de motiver les jeunes recrues avant qu'ils suivent des cours et un entraînement militaires.

20. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées par les combats. Plusieurs sources estiment qu'au moins 77 000 personnes ont été déplacées dans la province d'Idlib, et 75 000 autres dans les provinces de Deraa et de Quouneïtra. Quelque 12 500 personnes auraient quitté la ville de Hama pour la ville d'Hassaké par crainte d'une escalade des combats entre les Unités de protection populaire (Yekineyen Parastina Gel) et l'EIIL et 3 800 autres ont rejoint les villes d'Hassaké et de Ras al-Ain en raison des combats entre les groupes au nord de Tal Tamer. Les combats entre les mêmes groupes à Alep ont contraint quelque 7 000 personnes à fuir la ville de Bas-Chouyoukh, située à une vingtaine de kilomètres d'Ain al-Arab, et les villages environnants pour se réfugier à Menbif et dans la ville d'Alep. Environ 1 500 personnes ont été transférées de la Ghouta orientale dans le centre d'hébergement de Dahiet Qudsaiya à Rif-Damas, ce qui porte leur nombre à environ 12 500 depuis le mois de janvier.

21. Les alliances et associations de groupes armés non étatiques sont en perpétuelle évolution : de nouveaux groupes se forment tandis que d'autres sont dissouts. Récemment, et principalement dans le nord du pays, un groupe de brigades et de bataillons de l'Armée syrienne libre à Idlib, à Hama et dans les environs de Lattaquié a annoncé la création du « Groupe des protecteurs de la révolution (Tajamou'a Homat al-Thawra). Dans les provinces d'Hama et d'Idlib, 12 autres groupes armés non étatiques ont formé Jabhat el-Cham. Suqour el-Cham a fusionné avec Ahrar el-Cham. Dans la Ghouta orientale, des officiers qui ont déserté les forces armées syriennes ont créé le Conseil militaire pour Damas et Rif-Damas et rejoint un commandement militaire unifié dans la Ghouta orientale. Kata'ib Ahl el-Cham à Rif-Damas (qui faisait auparavant partie d'Ajnad el-Cham) a annoncé sa fusion avec le Corps Al-Rahman.

22. Le 6 mars, Jaish al-Islam aurait négocié un cessez-le-feu entre le Front al-Nosra et Liwa Cham el-Rasoul, un groupe armé non étatique local, à Beit Sahem à Damas, après deux jours de combats entre les deux groupes. Les combats auraient commencé après que des civils ont exigé que le Front al-Nosra évacue ses positions

dans la zone. Quatre civils ont été tués et six autres blessés lorsque le Front al-Nosra a ouvert le feu sur des manifestants devant son siège. Le Front al-Nosra a par la suite quitté la zone.

23. La présence de combattants portant des insignes confessionnels était visible à différents postes de contrôle dans le pays. À Damas, en réponse à l'attentat à l'explosif perpétré le 23 février contre le sanctuaire Zeinab, les « bataillons Zeinab » ont annoncé la formation d'un nouveau bataillon, qui aurait pour but de mener des opérations militaires, y compris des missions-suicides. Les groupes armés non étatiques auraient tué ou capturé des combattants du Hezbollah et du Caucase et des combattants iraniens à Alep et à Deraa.

24. Selon les données publiées par le commandement central des États-Unis le 6 avril, la coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant a effectué 1 333 frappes aériennes en République arabe syrienne depuis septembre 2014. Si la grande majorité des personnes tuées lors de ces frappes étaient des combattants de cette organisation ou du Front al-Nosra, les groupes de suivi ont également fait état de victimes civiles. Par exemple, l'Observatoire des droits de l'homme en Syrie indique que 70 des 1 953 tués qu'il a répertoriés pendant la campagne étaient des civils. Le 6 janvier, le commandement central des États-Unis a annoncé qu'il avait ouvert des enquêtes sur 18 allégations selon lesquelles les frappes aériennes de la coalition ont fait des victimes civiles en Iraq et en République arabe syrienne entre le 8 août et le 30 décembre 2014. Il a ajouté qu'il avait déterminé que 13 cas n'étaient pas crédibles et que 5 faisaient encore l'objet d'une enquête, dont 2 allégations faites vers la fin décembre 2014 qui seraient crédibles.

25. L'Envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie reste déterminé à saisir les possibilités qui s'offrent de réduire la violence. Les consultations avec le Gouvernement syrien ainsi qu'avec les représentants de l'opposition sur la mise en œuvre de l'initiative de gel du conflit à Alep n'ont pas encore porté de fruits. Cette initiative vise simplement à sauver des vies et à répondre au désir de nombreux Syriens de voir un répit dans les combats.

B. Droits de l'homme

26. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué de recevoir des informations faisant état d'arrestations et de détentions arbitraires, de torture et de décès dans les centres de détention relevant des forces de sécurité syriennes, essentiellement à Damas mais aussi à Hama et à Homs. Des allégations faisaient ainsi état de la pratique systématique de la torture, y compris le fait d'administrer des décharges électriques aux détenus, de les battre à coup de barres en métal et de les forcer à adopter des positions pendant de longues heures et les conditions inhumaines de détention au Service de sécurité de l'État d'Al-Khatib (Damas), au Service de sécurité de la police criminelle (Damas), au Service de renseignement des forces aériennes d'Harasta (Damas), au Service de renseignement militaire 291 (Damas), au Service de renseignement des forces aériennes (Homs) et au Service de la sécurité politique (Edleb). Il est également fait état de décès en détention à la suite d'actes de torture perpétrés dans un certain nombre de centres de détention, notamment au Service de renseignement des forces aériennes de Mezzeh (Damas), au Service de la sécurité politique d'Al-Fayhaa (Damas), au Service de

renseignement militaire 215 (Damas) et dans un centre de détention administré par les Forces de défense nationales à Hama. Selon des informations parvenues au Haut-Commissariat, des agents du Gouvernement syrien qui fuyaient Edleb auraient exécuté au moins 15 personnes détenues au Service de renseignement militaire.

27. Selon les sources du Haut-Commissariat, après la publication de milliers de photos de détenus qui auraient trouvé la mort dans des centres de détention du Gouvernement syrien, plus de 600 familles ont identifié leurs proches décédés, dont la majorité était détenue depuis 2012 et 2013 par divers services de sécurité du Gouvernement syrien.

28. Le 24 mars 2015, le Gouvernement aurait libéré environ 700 personnes qui étaient détenues dans divers services de sécurité à Damas.

29. L'EIIL a continué d'exécuter des civils. Par exemple, le 10 mars à Rif-Alep, il aurait publiquement décapité un homme pour « sorcellerie ». Dans l'est de la province de Homs, le groupe a décapité cinq hommes près de la ville de Sokhna le 21 mars, semble-t-il pour espionnage pour le compte du Gouvernement. Un autre homme a été exécuté parce qu'il aurait « insulté Dieu ». Le 27 mars, le groupe a décapité trois hommes dans le village de Hanota, lesquels auraient été condamnés par un tribunal autoproclamé pour possession d'armes non autorisées.

30. Dans la province de Raqqa, les membres de l'EIIL ont poursuivi les exécutions et autres châtements pour des prétendues violations de codes fondés sur leur propre interprétation stricte de la loi islamique. Le 2 mai, dans la ville de Raqqa, ils auraient jeté un homme dans le vide depuis un bâtiment puis l'ont lapidé à cause de son orientation sexuelle. Le 6 mars, ils auraient exécuté deux civils dans la ville de Raqqa, sous le prétexte de « collaboration avec le Gouvernement ». Le Haut-Commissariat ignore si l'exécution a été précédée d'une quelconque forme de procédure judiciaire.

C. Accès humanitaire

31. Quelque 12,2 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en République arabe syrienne. Environ 7,6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et plus de 3,9 millions ont fui dans les pays voisins et en Afrique du Nord.

32. Malgré les efforts constants déployés par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires, l'acheminement de l'aide humanitaire reste extrêmement difficile. Plusieurs facteurs continuent de faire obstacle à l'accès à certaines zones, notamment l'insécurité et le déplacement des lignes de conflit, l'ingérence délibérée, les restrictions d'accès et les procédures administratives onéreuses qui nuisent à l'efficacité de l'acheminement de l'aide.

33. Pendant 10 mois d'affilée, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) n'a pas été en mesure d'envoyer du matériel d'épuration de l'eau dans les provinces de Deir el-Zor et de Raqqa en raison de la difficulté d'acheminer des fournitures humanitaires à travers les zones sous contrôle de l'EIIL. Le Programme alimentaire mondial (PAM) maintient toujours la suspension de ses livraisons dans les zones sous contrôle de l'EIIL, ce qui affecte quelque 700 000 personnes dans les provinces de Raqqa, de Deir el-Zor, d'Alep et d'Hassaké.

34. Aucun changement important dans les procédures administratives requises par le Gouvernement syrien n'a été signalé en mars. Ces procédures ont continué de retarder ou de limiter l'acheminement de l'aide. Le fait que le Gouvernement ait récemment allongé la liste des « articles dangereux » a entraîné des retards dans l'approbation de l'importation de matériel d'épuration de l'eau au cours du mois de mars. Le 11 mars, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires disposant d'entrepôts à Tartous ont été informés par les autorités syriennes que les lettres de recommandation pour transporter des fournitures à Edleb ne seront délivrées que pour les livraisons destinées à la ville d'Edleb, qui est sous contrôle gouvernemental. Il en est résulté d'importants retards dans le transport de fournitures qui font cruellement défaut à destination de la province, ainsi que des retards dans l'approbation ou non, par le Gouvernement, des demandes d'accès à différents endroits, y compris des zones difficiles d'accès dans les provinces de Deraa, d'Alep, d'Hassaké, de Rif-Damas, d'Edleb, d'Hama et de Homs.

35. Le 9 mars, le gouverneur de Homs a adressé aux organismes des Nations Unies œuvrant dans le secteur de la santé une lettre pour les informer que, pour contacter les organisations non gouvernementales nationales, il leur faudrait passer par le département de la santé de la province. Le 24 mars, le Gouverneur a précisé que les organismes des Nations Unies devaient coordonner avec le Ministère de la santé, et qu'ils ne devraient pas mettre fin à la communication directe avec les organisations non gouvernementales nationales. Le 19 mars, le Gouverneur d'Hassaké a annulé une décision tendant à changer les zones d'activité des partenaires opérationnels du PAM, comme suite aux préoccupations exprimées par le PAM et ses partenaires quant aux conséquences négatives que pourraient avoir cette décision sur la distribution des produits alimentaires.

36. L'ONU continue de se heurter à des problèmes de visas pour les membres du personnel recruté sur le plan international. Au 5 avril 2015, un total de 317 demandes de visa (nouvelles demandes ou renouvellement) émanant de l'ONU a été soumis depuis le 1^{er} janvier 2015 : 229 visas ont été approuvés et 22 ont été rejetés, dont 6 depuis le 15 mars. À titre de comparaison, 28 visas au total ont été rejetés en 2014. Au 5 avril, 66 demandes de visa étaient toujours en attente, dont 30 dans la limite des 15 jours ouvrables réglementaires et 36 pour lesquelles le délai avait été dépassé.

37. Les 16 organisations non gouvernementales internationales autorisées par le Gouvernement continuent de faire face à une série d'obstacles administratifs et de restrictions qui ont des incidences sur leur capacité de fonctionner. Ces organisations restent limitées dans leur aptitude à nouer des partenariats avec des organisations humanitaires nationales, à ouvrir des antennes, à effectuer des missions, à se joindre à des convois interorganisations et à mener des évaluations indépendantes des besoins. Toutefois, des progrès ont été enregistrés au mois de mars en ce qui concerne les visas des membres du personnel des organisations non gouvernementales internationales, les 10 demandes de visas en attente ayant été approuvées au cours du mois. Quatre nouvelles demandes présentées pendant la dernière semaine de mars sont toujours en attente.

38. Le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées par le Gouvernement syrien à établir des partenariats avec les organismes des Nations Unies a augmenté au cours de la période considérée. En mars, deux nouvelles organisations ont été ajoutées à la liste des organisations non gouvernementales

nationales autorisées par le Ministère des affaires étrangères, l'une dans la province de Homs et l'autre dans la province de Damas. Au 31 mars, 116 organisations non gouvernementales nationales autorisées exerçaient leurs activités par l'intermédiaire de 174 antennes. Ces organisations continuent de fonctionner dans le cadre de procédures complexes régissant les partenariats avec les organismes des Nations Unies.

39. Le niveau de financement des activités humanitaires continue d'être dépassé par l'ampleur des besoins. Au 14 avril, le Plan d'intervention pour la Syrie pour 2015 était financé à 16 %. Quelque 3,6 milliards de dollars ont été promis pour financer les activités humanitaires en République arabe syrienne et dans la région lors d'une conférence qu'ont accueillie l'Émir et le Gouvernement du Koweït le 31 mars.

40. La conjugaison de ces facteurs continue de rendre d'autant plus difficile la fourniture d'une assistance à la République arabe syrienne. Il a été particulièrement difficile d'aider les 4,8 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès. En mars, les organismes et les partenaires des Nations Unies ont distribué des produits alimentaires à plus de 226 000 personnes vivant dans ces zones; des articles de première nécessité à près de 60 000 personnes; des produits sanitaires à près de 113 000 personnes; des fournitures liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène à près de 395 000 personnes et des fournitures scolaires à près de 12 000 personnes.

41. En mars, deux convois interorganisations ont traversé les lignes de conflit pour se rendre dans des zones difficiles d'accès. Le 3 mars, des équipes sont arrivées à Talbiseh (province de Homs), permettant de fournir l'aide prévue à 60 000 personnes. Le 26 mars, la première partie d'un convoi est arrivée à Rastan (province de Homs), fournissant une assistance à 33 250 personnes. En chemin, les membres de l'équipe ont été temporairement détenus par un groupe armé non étatique avant d'être relâchés et escortés en lieu sûr. Les deux autres parties du convoi ont été reportées compte tenu des conditions de sécurité dans la zone. De ce fait, l'aide prévue pour 48 150 autres personnes n'a pas pu être fournie.

42. Le 9 avril, le Gouvernement de la République arabe syrienne a convoqué une réunion du Comité conjoint pour discuter de l'accès aux « zones sensibles »³ et 33 sites dont l'Organisation des Nations Unies demande l'accès depuis le mois de décembre pour acheminer des convois interorganisations. Le Comité conjoint a approuvé des convois à destination de 16 sites, dont 8 des 33 susmentionnés. Il a été convenu que 3 des 33 localités dans les provinces d'Alep et de Rif-Damas n'étaient pas accessibles en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité, notamment de l'évolution des lignes de front. On redemandera l'accès à ces sites dès que la situation le permettra. À la réunion, les représentants des Nations Unies se sont efforcés de faire approuver toutes les demandes en suspens et d'obtenir des autorisations d'accès plus systématiques et plus longues afin de répondre aux besoins croissants et de contrôler la fourniture de l'aide.

³ Le Gouvernement de la République arabe syrienne parle de « zones sensibles ». À ce sujet, l'ONU a demandé des précisions (définition et critères) le 16 juillet 2014, mais n'a pas encore reçu de réponse. Aux fins du présent rapport et jusqu'à ce que l'ONU reçoive une réponse, ces zones sont qualifiées de « difficiles d'accès », compte tenu de la difficulté de s'y rendre.

43. En mars, en dépit d'une situation très difficile, dans l'ensemble, les organismes d'aide humanitaire des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'aider des millions de personnes dans le besoin, soit de l'intérieur du pays soit par les postes frontière, comme prévu dans les résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014). Le PAM a distribué une aide alimentaire à près de 4,1 millions de personnes dans 12 des 14 provinces du pays. L'Organisation mondiale de la Santé a distribué des médicaments et des fournitures pour 3,4 millions traitements dans 10 provinces. L'UNICEF a fourni une assistance multisectorielle à plus de 1,1 million de personnes dans huit provinces. En outre, des livraisons de chlore ont permis à quelque 15,6 millions de personnes d'avoir accès à de l'eau potable. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni des produits de première nécessité et des services de protection à environ 320 000 personnes dans 11 provinces. L'Organisation internationale pour les migrations a fourni une assistance multisectorielle à plus de 255 000 personnes dans 11 provinces. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fourni une aide agricole à 32 000 personnes dans quatre provinces. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a aidé ses partenaires à fournir des services de santé procréative et de lutte contre la violence sexiste à 57 000 femmes dans huit provinces. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de fournir tous les mois un appui aux réfugiés palestiniens jusqu'à hauteur de 480 000 personnes.

44. Les livraisons transfrontières se sont poursuivies conformément aux résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014). Au 12 avril, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires avaient envoyé 97 cargaisons en République arabe syrienne, dont 67 en provenance de la Turquie et 37 de la Jordanie. Il s'agissait, notamment, de produits alimentaires destinés à près de 1,9 million de personnes; de produits non alimentaires pour environ 1,2 million de personnes; de fournitures liées à l'eau et à l'assainissement pour plus de 430 000 personnes; et de fournitures médicales et des traitements pour plus de 930 000 personnes. Comme prévu par les résolutions 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil de sécurité, le Gouvernement syrien a été notifié à l'avance de ces cargaisons, notamment de leur contenu, de leur destination et du nombre de bénéficiaires. Les activités du mécanisme de surveillance mis en place par l'ONU se sont poursuivies en Jordanie et en Turquie, mais sont restées en suspens en Iraq à cause de l'insécurité persistante. La collaboration des Gouvernements jordanien et turc est restée extrêmement satisfaisante.

45. Les organismes des Nations Unies ont continué d'emprunter le poste frontière de Nousseibin/Quamichli avec l'accord des Gouvernements turc et syrien. En mars, le PAM a transporté 46 000 rations alimentaires à travers la frontière. Toutefois, en raison des retards aux postes et des autorisations de transport, il n'a distribué que 30 000 rations alimentaires, dont 5 700 dans les zones de la province contrôlées par des groupes armés non étatiques. En mars, l'UNICEF a également reçu l'autorisation d'importer des fournitures liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène ainsi que des articles non alimentaires par Nousseibin/Qamichli, et les premiers envois ont pris fin au début du mois d'avril.

46. En mars, les organisations non gouvernementales syriennes et internationales ont continué de fournir une assistance multisectorielle en République arabe syrienne, notamment la fourniture de services permanents. Elles ont aidé près de 1,6 million de personnes au cours du mois, dont près de 785 000 personnes à Alep,

plus de 286 000 à Deraa et plus de 280 000 à Edleb. Toutefois, l'escalade du conflit à Edleb a entravé les opérations.

Zones assiégées

47. Parmi les 4,8 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès, quelque 440 000 restent assiégées en République arabe syrienne, dont 167 500 par les forces gouvernementales dans la Ghouta orientale et Daraya; 26 500 par des groupes armés non étatiques à Noubl et Zahra; et 228 000 par l'État islamique d'Iraq et du Levant dans les quartiers ouest de Deir el-Zor contrôlés par le Gouvernement; et 18 000 à Yarmouk.

48. En mars, les parties au conflit ont continué de restreindre l'accès aux zones assiégées. Les organismes des Nations Unies ont fourni une aide alimentaire à 18 000 personnes (4 %) et une aide médicale à 1 198 personnes (0,3 %). Aucun article de première nécessité n'a été envoyé pendant la période considérée.

49. Dans la Ghouta orientale, quelque 163 500 personnes sont toujours assiégées par les forces gouvernementales. En mars, les organismes des Nations Unies n'ont pu acheminer aucune aide dans la Ghouta orientale, à l'exception d'une quantité limitée d'eau à Harasta destinée à 300 personnes. La dernière opération humanitaire de l'ONU dans cette région remonte à janvier 2015.

50. À Daraya et Rif-Damas, près de 4 000 personnes restent assiégées par les forces gouvernementales. Aucune assistance de l'ONU n'est parvenue à Daraya en mars ni dans la région depuis octobre 2012.

51. À Yarmouk, 18 000 personnes ont été assiégées. Les conditions dans le camp se sont aggravées à la suite des attaques de l'État islamique. En outre, les pénuries de vivres, d'eau et de fournitures médicales ont compliqué davantage la situation déjà désespérée. Le 5 mars, les autorités syriennes ont donné l'autorisation à l'UNRWA de distribuer des colis de vivres à la population civile à Yarmouk, après une interruption de près de trois mois. En mars, passant par un nouveau point de distribution établi à l'est de Yarmouk, l'UNRWA a distribué à près de 18 000 personnes des colis de vivres permettant de survivre pendant environ 10 jours. Cette aide alimentaire comprenait des produits nutritionnels pour 1 197 enfants, fournis par le PAM. Quelque 1 198 personnes ont également reçu une consultation médicale de base. Avec l'appui de l'UNRWA, environ 1 512 enfants continuent également de recevoir un enseignement primaire informel à Yarmouk. L'UNRWA n'a pas pu se rendre à Yarmouk depuis le 28 mars, du fait de la grave escalade des combats à l'intérieur de la zone du camp. L'Office aide ceux qui réussissent à s'enfuir de Yarmouk vers les localités voisines de Tadamoun et de Yalda. Les civils qui restent doivent être protégés et avoir accès à des services d'assistance.

52. À Noubl et Zahra, 26 500 personnes sont toujours assiégées par les forces de l'opposition. L'ONU n'a pu acheminer aucune aide dans ces deux villages, et ce, depuis le 8 mai 2014.

53. Dans les quartiers ouest de la ville de Deir el-Zor contrôlés par le Gouvernement, environ 228 000 personnes sont assiégées par l'État islamique. Par l'intermédiaire de partenaires de la FAO, 140 moutons ont été distribués. L'ONU n'a pu acheminer aucune aide dans la région en mars. La dernière opération humanitaire des organismes des Nations Unies dans la ville de Deir el-Zor remonte en mai 2014, mais d'autres produits humanitaires et commerciaux ont pu entrer dans

la ville avant le siège. L'accès à la nourriture est un grand problème car les réserves alimentaires diminuent et les prix augmentent.

Libre passage de fournitures, personnel et matériel médicaux

54. En mars, l'OMS et ses partenaires d'exécution, de l'intérieur de la République arabe syrienne, ont envoyé aux autorités sanitaires locales, aux ONG et aux centres médicaux privés dans 10 provinces, des médicaments et des fournitures médicales pour près de 3,4 millions de traitements⁴. Environ 100 000 traitements ont été acheminés vers les provinces d'Alep, de Deir el-Zor, de Homs et de Rif-Damas en franchissant les lignes de conflit. Le HCR a notamment conduit une mission vers la partie orientale de la ville d'Alep en passant par la ligne de front de Boustan el-Qasr. Dans le cadre d'un cessez-le-feu humanitaire de six heures ayant fait l'objet d'une négociation, des fournitures médicales pour 5 000 personnes ont été acheminées par charrettes à un hôpital de Boustan el-Qasr. En mars, les organismes des Nations Unies travaillant dans le secteur de la santé ont emprunté les postes frontière pour distribuer des fournitures médicales et des traitements, y compris des trousseaux chirurgicales, à plus de 60 000 personnes.

55. L'acheminement des fournitures médicales et du matériel médical continue d'être entravé par l'insécurité et les restrictions imposées aux opérations humanitaires par les parties au conflit. Par exemple, l'OMS dispose de fournitures entreposées à Alep, prêtes à être livrées à Noubl et à Zahra, mais qu'elle ne peut pas acheminer du fait de la poursuite des combats. Elle a fait neuf demandes, dont trois au cours de la période considérée, pour acheminer l'aide dans diverses localités dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Rif-Damas, de Deraa, d'Hassaké et de Deir el-Zor, mais elles sont restées sans réponse. De surcroît, la demande qu'elle a faite pour envoyer une assistance médicale aux villes assiégées de Douma (Ghouta orientale) et de Madaya (Rif-Damas) par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien a reçu l'autorisation du Ministère des affaires étrangères mais est en instance au Ministère de la santé.

56. Du 22 au 26 mars, avec l'appui de l'UNICEF et de l'OMS, le Ministère de la santé a lancé la deuxième campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite en 2015, à l'intention de quelque 2,9 millions d'enfants de moins de 5 ans. D'après les premiers résultats, plus de 2 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés dans 12 provinces. Il n'y a pas eu de vaccination dans la province de Raqqa du fait de l'État islamique, qui n'a pas autorisé les centres de santé à administrer les vaccinations ni permis aux équipes de travailler. De même, la couverture a été faible à Deir el-Zor, en raison des restrictions imposées par l'État islamique. Les combats dans la province d'Edleb ont également gêné la campagne de vaccination. En conséquence, environ 682 000 enfants n'ont pas pu être vaccinés dans ces trois provinces. Une autre campagne de vaccination transfrontière a été organisée à partir du sud de la Turquie, à l'intention des enfants de moins de 5 ans. Environ 1,3 million d'enfants de moins de 5 ans dans huit provinces ont été vaccinés contre la poliomyélite.

57. Les attaques contre les installations médicales, les ambulances et le personnel médical se sont poursuivies durant la période considérée. En mars, l'organisation

⁴ Un traitement standard est considéré comme un traitement pour une seule personne. Les traitements sont déterminés pour chaque distribution de médicaments sur la base des normes édictées par l'OMS.

Médecins pour les droits de l'homme a recensé quatre attaques perpétrées contre des installations médicales, dont huit par les forces gouvernementales et une par des forces de la coalition internationale. Trois attaques ont eu lieu à Edleb, deux à Deraa, deux à Deir el-Zor et deux à Hama. Il y a eu cinq attaques au missile et à la roquette et quatre au baril d'explosif. L'organisation Médecins pour les droits de l'homme a également recueilli des informations sur la mort de cinq membres du personnel médical, dont deux ont été pris pour cible ou tués. Deux autres agents ont été torturés à mort par les forces gouvernementales et trois autres ont été abattus par des forces non identifiées. Il y a eu deux morts dans la province de Damas, un dans la province de Rif-Damas et un dans la province d'Alep.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

58. Le 2 avril, deux volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ont été tués lors de deux incidents distincts, alors qu'ils étaient en service dans la province d'Edleb. Quatre autres volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ont été blessés dans l'un de ces incidents.

59. Cinq membres du personnel de la Société du Croissant-Rouge palestinien ont été blessés lorsque l'hôpital de Palestine à Yarmouk a été touché par des obus de mortier, le 1^{er} avril.

60. Le 30 mars, un membre de la Société du Croissant-Rouge palestinien a été abattu par des assaillants non identifiés alors qu'il prenait son service à l'hôpital de Palestine dans le camp de Yarmouk.

61. Le 26 mars, une équipe composée de fonctionnaires des Nations Unies et de volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien a été momentanément détenue par un groupe armé non étatique pendant l'acheminement d'un convoi interorganisations vers la ville de Rastan, dans la province de Homs, avant d'être relâchée et escortée en lieu sûr.

62. Le 26 mars, le bureau de l'une des organisations non gouvernementales partenaires du HCR a été touché par une roquette, ce qui a entraîné des dommages structurels dans le quartier de Shmal Al Khat, dans la ville de Deraa. On ne signale aucun blessé. Du fait de cet attentat, le HCR n'a pas pu distribuer des articles de première nécessité à 2 500 personnes.

63. Le 23 mars, un véhicule de l'UNRWA a été endommagé à la suite de tirs de mortier dans la zone d'Al-Jamilia, à Alep.

64. Au cours de la période considérée, des affrontements se sont produits à plusieurs reprises à proximité du point de distribution du camp de Yarmouk. Le 19 mars, la distribution de l'aide humanitaire dans le camp a été perturbée lorsqu'une femme civile a été grièvement blessée alors qu'elle s'approchait du point de distribution. Elle a succombé à ses blessures.

65. Le 8 mars, le toit de la salle d'attente des réfugiés du bureau extérieur du HCR à Qamichli a été touché par des tirs, une balle tombant à proximité d'un groupe de réfugiés. On ne signale aucun blessé.

66. En tout, 30 membres du personnel des Nations Unies, dont 26 agents de l'UNRWA, continuent d'être détenus ou portés disparus. Le nombre total d'agents humanitaires tués dans le conflit depuis mars 2011 s'élève à 73, dont 17 membres du personnel des Nations Unies, 42 membres et volontaires du Croissant-Rouge

arabe syrien, 8 membres et volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien et 6 membres d'organisations non gouvernementales internationales. Parmi ces 73 agents humanitaires, 6 ont été tués depuis le 1^{er} janvier 2015.

III. Observations

67. La situation en République arabe syrienne continue de se détériorer rapidement. Jour après jour, de plus en plus d'hommes, de femmes et d'enfants sont tués, les parties au conflit violant les principes les plus fondamentaux du droit international. La violence, au lieu de diminuer, a augmenté dans de nombreuses régions du pays.

68. Les conséquences catastrophiques de l'utilisation généralisée d'armes explosives dans des zones peuplées ont continué d'avoir un effet dévastateur dans de nombreuses régions du pays. Ainsi, des personnes innocentes ont été tuées et mutilées, dont certaines délibérément prises pour cible, ou obligées de fuir. Toutes les parties au conflit savent les conséquences de ce conflit sur les civils ordinaires. Et pourtant, elles persistent. Leurs actes entraînent de graves problèmes moraux et juridiques, que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit résoudre. Les responsables des violations du droit international humanitaire doivent rendre compte de leurs actes.

69. Je rappelle une fois de plus aux parties au conflit que les violations commises par l'une d'entre elles ne dispensent pas les autres de leurs obligations de protéger les civils. Ces normes de base, juridiques et internationales, doivent être appliquées indépendamment du comportement des uns et des autres. Le Gouvernement de la République arabe syrienne, en tant que tel, a un rôle particulier à jouer à cet égard. Des attaques directes contre des civils, en représailles aux actes illégaux d'une autre partie, sont strictement interdits et constituent des violations graves du droit international humanitaire.

70. Je suis également consterné par les sévices collectifs infligés à la population syrienne. Elle est délibérément privée d'eau, d'électricité et de services de base. Le renforcement des tactiques de siège continue d'infliger des souffrances gratuites. C'est tout à fait inadmissible et il faut y mettre fin.

71. J'aimerais lancer un appel spécial au Gouvernement de la République arabe pour que les réfugiés palestiniens, particulièrement vulnérables, qui se trouvent dans le camp de Yarmouk, à Damas, reçoivent protection et assistance. Pris entre les forces armées syriennes et les groupes extrémistes les plus violents, ils ont peu d'espoir et l'aide leur parvient difficilement. Leur sort est peu médiatisé. Nombre d'entre eux ont déjà connu deux déplacements de population. Depuis le début du conflit en République arabe syrienne, leur situation est particulièrement grave.

72. Malgré l'ampleur des défis, les organisations humanitaires – qui sont souvent elles-mêmes exposées à de graves dangers – continuent d'aider des millions de personnes dans le besoin. Je salue leur courage et leur dévouement au service du peuple syrien. Les besoins continuant d'augmenter, il est d'autant plus urgent que leur travail soit facilité. Il est impératif qu'elles puissent continuer à sauver des vies. Les retards, les obstacles et les ingérences dans leur travail sont totalement inacceptables. Attaquer un travailleur humanitaire est interdit au regard du droit international humanitaire et peut constituer un crime de guerre.

73. Je tiens à remercier les gouvernements et les personnes du monde entier de la générosité manifestée, notamment à l'occasion de la Conférence pour les annonces de contributions accueillie par l'Émir du Koweït le 31 mars. Il est très important que les contributions soient versées rapidement aux organisations humanitaires présentes sur le terrain, afin que l'aide de base dont dépendent des millions de Syriens à l'intérieur de leur pays et ceux réfugiés à l'étranger puisse être fournie sans interruption.

74. Le 12 mars, j'ai commémoré le quatrième anniversaire du conflit syrien en demandant à la communauté internationale de s'acquitter de ses responsabilités collectives envers le peuple syrien. Les Syriens ordinaires, qui, avec leurs voisins, souffrent sans fin sous les yeux d'une communauté internationale divisée, se sentent de plus en plus isolés. À l'occasion du Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenue à la fin du mois de mars, j'ai manifesté ma colère et ma honte devant cette situation et demandé à mon Envoyé spécial, Staffan de Mistura, d'intensifier les efforts politiques déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue de mettre fin au conflit. Plus précisément, je lui ai demandé de tenir de vastes consultations avec les membres du Conseil de sécurité et les acteurs de toute la région, y compris avec les parties syriennes elles-mêmes, pour savoir comment mieux définir et appliquer les éléments de base du communiqué de Genève.

75. Je compte sur votre soutien total et urgent, première étape vers une transition politique dirigée par les Syriens et s'appuyant sur le communiqué de Genève, qui réponde aux aspirations de liberté, dignité et justice du peuple syrien. Il appartient aussi aux parties syriennes elles-mêmes, en particulier au Président Bachar Al-Assad, de prendre des mesures décisives pour mettre fin à l'effusion de sang et lancer un processus politique. Les gouvernements ou les mouvements soucieux de légitimité ne massacrent pas leur propre peuple.
